

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2012

Le 7 Septembre 2012 à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 31 Août 2012, s'est assemblé en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. André GUILLOU, Maire.

Etaient présents : M. André GUILLOU, Maire ; MM. (Mmes) Danièle GOMES, José LENEPVEU, Michel GUILLOU, Henri BOUTET, Marie-Andrée BILLON-CHAPALAIN, Adjoints ; MM. et Mmes Jean-Louis BOYER, Serge QUEMERE, Jean-François CORCUFF, Valérie LE MEUR, Jocelyne CAROFF, Sophie BOYER, Etienne CHEREAU, Michèle QUEMERE, Daniel MANCHEC, Corinne LELGOUALC'H, Dominique LE NAOUR, Jérôme GOURMELEN, Nathalie DROAL, René ROCUET et Jean LE MOAL, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Catherine DE ABREU à M. Etienne CHEREAU, Mme Lydie PLOUZENNEC à M. Henri BOUTET, M. Patrick LE GUYADER à M. Jérôme GOURMELEN et Mme Laurence LE BEC à Mme Nathalie DROAL.

Absents : Mme Catherine GARREAU et M. Sullivan LE BERRE.

Secrétaire de séance : Mme Valérie LE MEUR.

1 - I : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance du 29 Juin 2012 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés, moins 3 abstentions (M. Dominique LE NAOUR, Mme Nathalie DROAL et M. René ROCUET).

2 - I : CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE LA ZONE DE LOISIRS : AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la réunion du 2 Juillet avec l'équipe MOSTINI Architectes, il convient de passer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre du restaurant scolaire et de la zone de loisirs.

La validation de la phase APD et du coût prévisionnel de travaux lors du Conseil Municipal du 2 Mars dernier engendre la passation de l'avenant transformant la rémunération provisoire de l'équipe en rémunération définitive.

Les principaux éléments du marché de maîtrise d'œuvre sont rappelés comme suit :

- Enveloppe prévisionnelle pour les travaux au programme : 3 150 000 € HT, soit 2 000 000 € HT pour la tranche ferme (TF) et 1 150 000 € HT pour la tranche conditionnelle (TC)
- Taux de rémunération de la mission de base : 12,56 % en TF, 10,47 % pour le bâtiment et ses abords (TC) et 9,80 % pour les aménagements extérieurs (TC)
- Forfait de rémunération provisoire (mission de base) : 375 262 € HT
- Missions complémentaires forfaitaires : 82 140 € HT
 - OPC : 36 950 € HT
 - Exe fluides : 16 422 € HT
 - Quantitatifs : 28 768 € HT
- Rémunération totale de la mission de base et des missions complémentaires : 457 402 € HT.

Compte-tenu des évolutions de programme qu'a connu le projet, et compte-tenu des évolutions du coût des travaux évoquées lors du Conseil Municipal de validation de l'APD, le maître d'œuvre demande une rémunération complémentaire, ce qui suppose la forfaitisation de sa rémunération la rendant définitive sur la base d'un montant mis à jour.

Après négociation avec le maître d'ouvrage assisté de la SAFI et l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 4 septembre 2012, il est proposé la passation d'un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre aux conditions suivantes :

- Enveloppe prévisionnelle travaux APD : 3 758 611 € HT (2 571 611 € HT pour la tranche ferme et 1 187 000 € HT pour la tranche conditionnelle)
- Taux de rémunération de la mission de base : 12 % en TF, 10,40 % pour le bâtiment et ses abords (TC) et 9,50 % pour les aménagements extérieurs (TC)
- Forfait de rémunération définitive (mission de base) : 437 756,32 € HT
- Missions complémentaires forfaitaires : 97 872,89 € HT
 - OPC : 43 718,72 € HT
 - Exe fluides : 20 605,28 € HT
 - Quantitatifs : 33 548,89 € HT
- Rémunération totale de la mission de base et des missions complémentaires : 535 629,21 € HT.

Ainsi, la rémunération provisoire initialement évaluée à 457 402 € HT passe au montant forfaitaire de 535 629,21 € HT.

M. René ROCUET estime que les sommes présentées commencent à donner le vertige. Ce bâtiment va, au final, coûter environ 3 000 € le m².

M. le Maire lui répond que le projet concerne en réalité deux opérations : la construction du restaurant scolaire et de la structure des vestiaires sportifs, dont la surface a d'ailleurs été triplée à la demande des futurs utilisateurs. La règle du jeu, à savoir le concours d'architectes sur esquisses, a été respectée et le jury constitué notamment de représentants qualifiés a retenu le projet de l'équipe MOSTINI à une très forte majorité.

M. René ROCUET précise que le coût est lié au problème d'adaptation au terrain.

M. Jérôme GOURMELEN regrette que les maîtres d'œuvre soient rémunérés sur le montant prévisionnel des travaux, ce qui pourrait les inciter à en surestimer le coût.

M. le Maire répond que la commune est assistée par la SAFI pour cette opération, et que cet organisme du Conseil Général a une bonne expérience des procédures et des pratiques dans la conduite des projets de cette envergure. L'avenir nous dira, au vu des résultats des appels d'offres, si ce choix était pertinent.

M. Etienne CHEREAU souligne qu'il s'agit d'un bâtiment qui servira longtemps. Un choix moins onéreux était possible, celui de travailler avec la cuisine centrale de Fouesnant.

M. le Maire rappelle qu'au départ, la comparaison avait été faite entre la rénovation de l'actuel restaurant scolaire et la construction d'un nouvel équipement. La simulation faisait apparaître peu de différence de coût et, dans l'option retenue, on conserve un bâtiment qui peut être réaffecté, éventuellement pour un usage associatif.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées à 23 voix pour et 2 abstentions (MM. René ROCUET et Jean LE MOAL).

D'AUTORISER M. le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre arrêtant la rémunération définitive du maître d'œuvre à 535 629,21 € HT.

3 - I : TARIFS DES TRANSPORTS SCOLAIRES 2012-2013

Mme DE ABREU présente les effectifs des transports scolaires, puis les tarifs proposés par le Comité Consultatif des Affaires Scolaires du Mardi 28 Août 2012.

1 - Effectifs transportés (inscrits au 07/09/11)

Effectifs	Transport vers Saint-Evarzec (primaires et maternelles)
2011/2012	57
2012/2013	45

2 - Tarif annuel par élève du 4 Septembre 2012 au 5 Juillet 2013

Rang de l'enfant	Tarifs 2011-2012	Proposition de tarifs 2012-2013
1 ^{er} enfant	122,50	122,50
2 ^{ème} enfant	81,67	81,67
3 ^{ème} enfant	40,83	40,83
4 ^{ème} enfant	gratuit	gratuit

Il est proposé au Conseil Municipal le maintien des tarifs des transports scolaires pour l'année scolaire 2012-2013.

M. Jérôme GOURMELEN estime que ces tarifs ne sont pas assez attractifs, et risquent de dissuader les parents d'utiliser le service.

Mme Sophie BOYER souligne que les parents qui optent pour le transport des enfants en voiture personnelle ne font pas forcément une économie compte tenu du prix du carburant.

M. José LENEPVEU précise que le CCAS intervient régulièrement pour prendre en charge des factures de transports scolaires à la demande de familles en difficultés financières.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées à 21 voix pour et 4 voix contre (M. Jérôme GOURMELEN, Mme Nathalie DROAL et M. Patrick LE GUYADER et Mme Laurence LE BEC par procuration),

D'APPROUVER les tarifs 2012-2013 du service des transports scolaires présentés ci-dessus.

4 - I : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ DE FOURNITURE POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION MOVIBENNE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission d'appel d'offres s'est réunie de façon informelle le 4 Septembre 2012 pour l'examen du rapport d'analyse des offres concernant le marché de fournitures à procédure adaptée pour l'achat d'un camion movibenne à bras et de deux caissons pour les Services Techniques.

Elle a proposé de retenir l'offre du Garage Robert LE DU de Saint-Evarzec qui propose un véhicule de marque Renault pour un prix de 89 000 € HT, soit 106 444 € TTC. Les crédits prévus au budget pour cette acquisition s'élèvent à 130 000 €.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Maire à signer ce marché.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'AUTORISER M. le Maire à signer le marché de fourniture à procédure adaptée pour l'achat d'un camion movibenne pour le montant précité et à le notifier à l'entreprise.

5 - J : TARIFS POUR LES CONCERTS ET SPECTACLES DU 2EME SEMESTRE 2012

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune organise trois événements culturels au cours du 2^{ème} semestre 2012 pour lesquels il convient de déterminer par délibération les tarifs.

Il s'agit d'une part d'un concert de Good Time Jazz organisé le vendredi 21 Septembre à 20 h 30 à la salle culturelle de l'Agora. Le tarif proposé est le suivant : tarif unique de 6 €.

Le 2^{ème} événement est un spectacle organisé par la Compagnie Drôle d'oiseau intitulé « Hue Mains » qui aura lieu le mercredi 10 Octobre 2012 à 10 h 45 à la salle culturelle de l'Agora. Le tarif proposé est le suivant : tarif unique de 2 €.

Le 3^{ème} événement est un spectacle de théâtre d'objets organisé par « Et Compagnie » intitulé « Petit Pierre », lauréat du Molière Jeune Public 2008. Il aura lieu le dimanche 9 Décembre 2012 à 17 h à la salle culturelle de l'Agora. Le tarif proposé est le suivant : tarif unique de 2 €.

M. René ROCUET demande le coût des spectacles organisés. Mme Marie-Andrée BILLON-CHAPALAIN explique que le service culturel dispose d'un budget annuel de 20 000 € et donne le détail pour ces 3 spectacles.

Mme Jocelyne CAROFF demande quel est le taux de participation pour les événements organisés. Mme Marie-Andrée BILLON-CHAPALAIN explique que la jauge est variable et la fréquentation aussi mais que, globalement, sur l'année, la plupart des spectacles ont été bien suivis.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DE FIXER les tarifs proposés ci-dessus pour les concerts et spectacles visés ci-dessus.

6 - I : DEMANDE DE PRÊT D'HONNEUR

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de prêt d'honneur a été présentée par Melle Floriane LOUBOUTIN domiciliée 11 Résidence de l'arbre du Chapon à Saint-Evarzec, pour suivre une troisième année d'études supérieures en biologie (licence) à l'Université de Québec du 5 Septembre 2012 au 30 Avril 2013.

Au vu des pièces et justificatifs du dossier et des ressources de la famille, la demande est recevable.

Les crédits inscrits au budget peuvent couvrir un prêt d'honneur d'un montant unitaire de 1 530 €. Il s'agit ici de la première demande en 2012.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'ACCORDER un prêt d'honneur de 1 530 € à Melle Floriane LOUBOUTIN pour le financement de ses études,

D'AUTORISER M. le Maire à signer la convention à intervenir qui fixera les conditions de remboursement.

7 - I : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante à compter du 1^{er} Novembre 2012 :

- o Création d'un poste de technicien territorial à temps complet affecté à la Direction des Moyens Généraux.

Il appartient désormais au Conseil Municipal de statuer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DE MODIFIER le tableau des effectifs conformément à la proposition énoncée ci-dessus.

8 - I : AUTORISATION DE RENOUELEMENT D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Le Maire rappelle au Conseil que, par délibération 12 - E du 2 Mars 2012, modifiée le 30 Mars au niveau de la durée de travail, il avait été décidé d'autoriser le recrutement d'un agent polyvalent dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement dans l'emploi », d'une durée initiale de 6 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, à raison de 25 heures par semaine.

Le contrat mis en place arrivant à échéance le 30 Septembre prochain, il est proposé de le renouveler pour une durée de 6 mois dans les mêmes conditions, l'Etat prenant en charge 70 % de la rémunération correspondant au S.M.I.C. et exonérant les charges patronales de sécurité sociale.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'AUTORISER le renouvellement du contrat unique d'insertion pour une durée de 6 mois,

DE PRECISER que la durée du travail est fixée à 25 heures par semaine,

D'INDIQUER que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail,

D'AUTORISER M. le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi.

9 - J : RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

M. le Maire expose que dans le cadre des mesures destinées à renforcer l'information et la transparence dans la gestion des services publics, et en application de l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit être destinataire d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement. Il s'agit des services suivants :

- Service de l'eau potable (compétence déléguée au Syndicat de CLOHARS-FOUESNANT),
- Service de l'assainissement (compétence déléguée au Syndicat de CLOHARS-FOUESNANT),
- Service de l'assainissement (régie communale - ZA de Troyalac'h) qui sera transféré au Syndicat en fin d'année 2012.

Les deux premiers rapports ont fait l'objet d'une présentation en Comité Syndical du Syndicat d'eau et d'assainissement le 2 Juillet dernier. Ces trois rapports doivent être présentés au Conseil Municipal avant le 31 Décembre 2012. La copie de ces rapports a été transmise aux Conseillers Municipaux avec les convocations de façon à ce qu'ils puissent en prendre connaissance.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

PREND ACTE qu'il a été destinataire des rapports 2011 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement.

10 - J : AVIS SUR LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT) DE CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi par le Président de Concarneau Cornouaille Agglomération, par lettre du 12 Juillet 2012, pour que le Conseil Municipal émette un avis sur le projet de SCoT de Concarneau Cornouaille Agglomération. Cet avis doit être donné au plus tard 3 mois après la transmission de la saisine, soit avant le 12 Octobre.

M. le Maire présente une synthèse du dossier, et notamment des extraits du document d'orientation et d'objectifs concernant les perspectives de production et de densité de logements, de développement ou de création des zones d'activités et la cartographie de la trame verte ou bleue sur le territoire de la Commune de SAINT-YVI qui touche la limite Nord-Est de la Commune de SAINT-EVARZEC. Ce schéma présente une cohérence de territoire entre les deux communes riveraines notamment sur le secteur de Troyalac'h/Ponthouarn où le SCoT de la CCA prévoit une zone d'activité à vocation artisanale, voire industrielle dans la continuité Est de la ZA de Troyalac'h. Le document fait apparaître également une continuité de la trame verte sur les deux secteurs. N'ayant pas de remarque particulière sur le dossier présenté, M. le Maire propose de donner un avis favorable sur le projet de SCoT de Concarneau Cornouaille Agglomération.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DE DONNER un avis favorable sur le projet de SCoT de Concarneau Cornouaille Agglomération.

11 - J : INFORMATIONS DIVERSES

 M. le Maire informe le Conseil que la commune a reçu plusieurs propositions d'acquisitions foncières qui seront examinées en Commission d'Urbanisme. Il s'agit des dossiers suivants :

- ✓ Vente de la propriété HELIAS Route de Quimper,
- ✓ Vente du Bois du Moustoir et du plan d'eau,
- ✓ vente de la propriété du Mûr suite au décès de M. Olivier DE SAYVE.

📖 M. le Maire informe le Conseil que, par arrêté préfectoral du 29 août 2012, deux enquêtes portant sur les captages de Trouarn et Lanvéron, sollicitées par le syndicat intercommunal pour l'alimentation en eau potable de Clohars-Fouesnant, seront ouvertes à la mairie du 17 Septembre au 19 Octobre 2012.

📖 M. le Maire présente les effectifs des écoles à la rentrée : 441 élèves scolarisés à Saint-Evarzec, 287 dans les écoles publiques et 154 à l'école St-Louis. Les effectifs globaux sont stables par rapport à l'année précédente (443).

📖 M. le Maire présente succinctement un bilan très positif du séjour des jeunes en Roumanie. Il sera suivi de la réception d'animateurs roumains en avril et de jeunes en été. M. Jean LE MOAL précise qu'au niveau de l'association quimper - Santa Maria Orlea, des échanges franco-roumains entre élus et aussi entre agriculteurs sont programmés.

📖 M. le Maire présente le nouveau correspondant d'Ouest France, M. MANDEIX.

📖 Dates à retenir :

• Rendez-vous :

- ✓ Jeudi 13 Septembre à 20 h 30 à la Maison Communale : réunion de préparation du calendrier des manifestations 2012-2013 et du planning d'occupation des salles communales.
- ✓ Jeudi 20 Septembre à 20 h 30 : Commission d'Urbanisme concernant les propositions d'acquisitions foncières.
- ✓ Vendredi 28 Septembre à 20 h 30 : Commission d'Urbanisme concernant l'élaboration du PLU.
- ✓ Mercredi 2 Octobre à 18 h 30 à la Maison Communale : réunion publique sur un projet d'ouverture d'une classe bilingue à Saint-Evarzec.

• Manifestations :

- ✓ Du 4 Septembre au 24 Octobre à la Médiathèque : Exposition de broderies autour du travail de Pascal JAOUEN.
- ✓ Samedi 8 Septembre à 14 H à la Halle des Sports : Forum des associations.
- ✓ Du 12 Septembre au 5 Octobre à la Mairie : Exposition de peintures de Francis PESSEIN.
- ✓ Vendredi 21 Septembre à 20 h 30 à l'Agora : Soirée cabaret avec le groupe « Good Time Jazz ».
- ✓ Dimanche 23 Septembre à la Maison Communale : Repas des Aînés.
- ✓ Samedi 29 Septembre à la Maison Communale : Collecte de sang.

📖 Date du prochain Conseil Municipal : le Vendredi 12 Octobre 2012 à 20 h 30.

La séance est levée à 22 h 05 et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Président

Le Secrétaire,

Les Membres,